

## Master 1 droit patrimonial, immobilier et notarial ou DIMN ?

Par **Bh13**, le **05/07/2017** à **16:33**

Bonjour !

Voilà, je suis titulaire d'un BTS notariat obtenu à plus de 15 de moyenne et je viens de valider la licence professionnelle métiers du notariat à Aix-en-Provence, avec 14,5 de moyenne, donc sans rattrapages.

Deux possibilités s'offrent à moi pour l'année prochaine :

Je peux effectuer le Diplôme de l'institut des métiers du Notariat (DIMN), car le notaire chez qui j'ai effectué tout mes stages depuis le BTS accepte de m'embaucher en alternance.

Mais je suis également prise en Master 1 droit patrimonial, immobilier et notarial à Aix-en-Provence...

J'ai fait le tour des avantages/inconvénients de ces deux formations et je n'arrive vraiment pas à me décider ! [smile7]

Je sais que si j'effectue le DIMN chez le notaire que je connais, j'apprendrai beaucoup et j'aurai peut-être un CDI après obtention du diplôme mais ce diplôme ne me formera qu'au métier de clerc et si je me lasse de ce métier, j'ai peur de ne pas pouvoir sortir du notariat puisque je serai titulaire d'un diplôme assez spécialisé.

Or, si j'entre en Master 1, cela m'ouvrirait plus de portes mais c'est la sélection des Master 2 qui me pose problème car peu de places sont accessibles... Je ne veux pas me retrouver bredouille avec seulement un master 1 en pensant que j'ai laissé filer ma place pour le DIMN

...

1) Pensez-vous que mon cursus professionnel peut constituer un frein à ma réussite en master 1 et donc pour la sélection du Master 2 ?

2) Y'a-t-il des entreprises, hors notariat, qui sont intéressées par des diplômés DIMN ?

3) En résumé, en vue de mes résultats qui ne sont pas mauvais, devrais-je terminer mon cursus professionnel en effectuant le DIMN ou tenter le M1 droit patrimonial à Aix ?

Si quelqu'un a des conseils ou des réponses à mes questions, je suis preneuse et vous en remercie d'avance ! [smile3]

Par **joaquin**, le **06/07/2017** à **09:15**

Bonjour,

Si vous passez un master1 avec de bons résultats, votre parcours antérieur ne sera pas un frein pour le master 2. Pour les deux autres questions : le DIMN est un diplôme très spécialisé en notariat. Vous serez donc clerc de notaire point. Aujourd'hui les passerelles pour qu'un clerc puisse accéder au métier de notaire sont supprimées. Il faut donc un master pour

devenir notaire. Par ailleurs, les entreprises préfèrent embaucher des personnes qui ont un master pour des métiers plus généralistes (voire spécialisé dans certains domaines comme le droit des affaires).

Après, je ne suis pas à votre place : c'est à vous de décider en fonction de vos projets d'avenir.

Cordialement  
JG

Par **Bh13**, le **06/07/2017** à **10:15**

D'accord je vous remercie, vos remarques m'aident beaucoup ! Je ne savais pas que les passerelles pour accéder au métier de notaire étaient supprimées ... effectivement ça laisse à réfléchir !

Il est vrai que j'aime le notariat mais j'ai aussi peur de m'enfermer dans ce seul domaine ...

Pensez-vous que les personnes issues de filières professionnelle comme moi, ont plus de difficultés à assimiler les cours de master qui sont, je pense, plus théoriques ?

Par **joaquin**, le **07/07/2017** à **08:38**

Bonjour,

Avec les notes que vous avez, je ne pense pas que les cours théoriques soient vraiment un problème. Ce serait plutôt une question de méthode dans les exercices pratiques que vous n'avez pas acquis forcément en filière professionnelle (dissert, commentaires d'arrêt...).

Cordialement  
JG

Par **Isidore Beautrelet**, le **07/07/2017** à **09:20**

Bonjour

Je rejoins joaquin. Il faudra vous mettre à niveau en ce qui concerne la méthodologie. N'hésitez pas à consulter notre section méthodologie dont le lien apparaît dans ma signature.

Par **Bh13**, le **09/07/2017** à **18:53**

Oui, en Bts ont fait des fiches d'arrêt mais on ne va pas jusqu'au commentaire et en licence

professionnelle, la méthodologie se calque sur celle de bts. Je vais donc regarder la rubrique méthodologie.

Merci pour tous ces conseils !